



SAPHARM

Service d'Assistance Pharmaceutique et Médicale

Appel d'offre N° : SAPHARM/COP22/00005

Date de publication : 12 Mai 2023

Cher(e) Monsieur / Madame,

Dans l'optique d'effectuer une activité de divertissement pour l'ensemble de son staff, l'ONG SAPHARM lance un appel d'offre dans le but de sélectionner un fournisseur apte à satisfaire les besoins de l'ONG SAPHARM pour la réussite de cette activité

Nous incluons les documents suivants pour votre information :

- Partie 1 : Termes de références de l'appel d'offres
- Partie 2 : Conditions de l'appel d'offres
- Partie 3 : Termes et conditions d'achat (qui sera signé par l'adjudicataire du marché)
- Partie 4 : Politique de défense de l'enfant de Save the Children
- Partie 6 : Code de Conduite pour les Agences et Fournisseurs IAPG

Renseignez le document **RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRE « SAPHARM/COP22/00005 »** au **plus tard le 23 MAI 2023**. Toute offre qui n'est pas déposée dans le délai indiqué peut être considérée comme rejetée. Les offres déposées doivent rester ouvertes à l'examen pour une période d'au moins 30 jours à compter de la date de clôture. SAPHARM n'est pas dans l'obligation d'attribuer le marché ou même de l'accorder au moins disant. SAPHARM se réserve de recruter un prestataire avant la date de clôture de l'appel d'offre.

Si vous avez besoin de plus d'information ou de clarification sur les exigences de l'appel d'offre, prière d'envoyer votre préoccupation par mail à l'adresse : logisticssupplychain.sapharm@gmail.com

Nous sommes impatients de recevoir votre offre et vous remercions pour de l'intérêt que vous apportez à notre organisation.

ART I : TERMES DE REFERENCE DE L'APPEL D'OFFRE

Introduction

SAPHARM, (Service d'Assistance Pharmaceutique et Médicale) est une organisation non gouvernementale nationale, et à but non lucratif. Cette ONG intervient dans la région du Haut Sassandra précisément dans le district sanitaire de Daloa dans le cadre du projet RÊVE initiative DREAMS en partenariat avec Save The Children International. Ce projet vise l'autonomisation des adolescentes et jeunes filles à travers des sessions d'activités.

Critères d'attribution

L'attribution de ce marché sera basée sur les trois critères suivants :

a) CRITÈRES ADMINISTRATIFS (OBLIGATOIRE)

- Disposer d'un(e) :
 - Registre de commerce
 - Déclaration d'Existence Fiscale
 - Facture normalisée
 - Régularité fiscale à jour au 31 Décembre 2023MAI

b) CRITERES PREFERENTIELS

Les critères suivants sont considérés comme déterminants dans l'évaluation des offres de cet appel d'offres :

1	La qualité des produits/services (chambres d'hébergement, restauration, salle de conférence, sonorisation, capacité de l'espace, etc.) Dossier à fournir : Image des différents chambres, espace, salle, etc.)	20
2	La capacité du soumissionnaire à fournir à SAPHARM des services dans de meilleures conditions, notamment en termes de disponibilité et des délais de livraison	5
3	La viabilité financière du soumissionnaire (accepter que la totalité du montant des services offerts soit payé après l'achèvement des services demandés)	10
4	Les références satisfaisantes d'autres clients dans une période déterminée (Au moins 04 références)	12
5	Fournir un RIB au nom de l'entreprise	3
6	La sécurité de l'établissement (système de sécurisation mis en place)	10
Total		60

c) CRITERES FINANCIERS

Les critères suivants sont considérés comme un atout dans l'évaluation de cet appel d'offre :

1	Montant total de la prestation	30
2	Mode de paiement (Espèce, Chèque, Virement, Mobile money)	5
3	Modalités de paiement	5
Total		40

PARTIE 2 : CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRE

I. Besoins

Les besoins exprimés concernent la fourniture de service d'hôtellerie, tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

PERIODE	DESCRIPTIONS	QUANTITE	FREQUENCE
Du 28 au 30 Mai 2023	Location espace	1	1
	Hébergement de 92 personnes	92	2
Du 30 Mai au 01 Juin 2023	Location espace	1	1
	Hébergement de 92 personnes	92	2
Du 01 au 03 Juin 2023	Location espace	1	1
	Hébergement de 92 personnes	90	2
Du 04 au 06 Juin 2023	Location espace	1	1
	Hébergement de 92 personnes	92	2

sous réserve des termes et conditions d'achat de SAPHARM (ces termes et conditions sont attachés au dossier d'appel d'offre).

2. Les offres tardives

Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par SAPHARM. Cependant, elles seront rejetées et ne seront pas évaluées.

3. Correspondance

Toute communication de soumissionnaires relatives à l'appel d'offre doit être écrites et adressées à la personne identifiée dans la lettre d'invitation. Les demandes d'informations sont reçues au plus tard cinq (05) jours calendaires avant la date de clôture, comme indiqué dans l'avis d'appel d'offres. Les réponses aux questions soumises par tout soumissionnaire seront envoyées par SAPHARM à tous les autres soumissionnaires pour assurer l'équité dans le processus.

4. Acceptation des offres

SAPHARM peut, à moins que le soumissionnaire prévoie expressément le contraire dans l'offre, accepter n'importe quelle partie d'une offre souhaitée. SAPHARM n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse voire une des soumissions.

Le comité d'évaluation peut, à sa discrétion, demander à un soumissionnaire de clarifier un aspect de son offre lors de la vérification et de la comparaison des offres. Les questions et les réponses doivent être faites par écrit. Elles ne peuvent en aucun cas modifier ou changer le prix ou le contenu de l'offre, sauf à ajuster les erreurs arithmétiques découvertes par le comité d'évaluation lors de l'analyse des offres.

5. Offre alternative

Si le soumissionnaire souhaite proposer des modifications à l'offre (qui peuvent permettre d'atteindre l'objectif liés aux spécifications de SAPHARM), elles peuvent, à la discrétion de SAPHARM, être considérées comme une offre alternative. Le soumissionnaire doit dans ce cas, faire une offre alternative dans une lettre séparée qui accompagnerait son offre initiale. SAPHARM n'a aucune obligation d'accepter des offres alternatives. Les réductions ou modifications des prix des offres effectuées par les soumissionnaires après la remise de leur offre ne seront pas prises en compte durant l'analyse et l'évaluation des offres.

6. Prix

Les prix proposés doivent être indiqués en FCFA TTC avec affichage de toutes taxes ou charges (le cas échéant) ajoutées.

7. Aucun remboursement des frais d'appel d'offre

Les dépenses engagées par le soumissionnaire dans la préparation et l'expédition de l'offre ne seront pas remboursés. En d'autres termes, le soumissionnaire est responsable de toute dépense relative dans la fourniture de la documentation qu'exige l'offre.

8. Confidentialité et non divulgation

Les soumissionnaires doivent traiter l'appel d'offres et toute la documentation associée (notamment la spécification) et toute autre information relative aux employés de SAPHARM, les dirigeants, les partenaires ou ses activités ou affaires (les « Informations Confidentielles ») comme confidentiels. Tous les soumissionnaires doivent :

- Reconnaître le caractère confidentiel de l'information confidentielle ;

- Respecter la confiance placée dans le Soumissionnaire par SAPHARM en maintenant le secret des Informations Confidentielles ;
- Ne pas employer n'importe quelle partie de l'information confidentielle sans le consentement écrit préalable de SAPHARM, dans un but autre que celui de l'appel d'offres ;
- Ne pas divulguer les informations confidentielles à des tiers sans le consentement écrit préalable de SAPHARM ;
- Mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour empêcher la divulgation de l'information confidentielle à des tiers ;
- Aviser SAPHARM immédiatement de toute violation éventuelle des dispositions du présent Article 9.

9. Procédure d'attribution

Lors de la séance d'ouverture, les noms des soumissionnaires, les prix, les remises offertes, la présence des documents administratifs (déclaration fiscale d'existence, registre de commerce, compte bancaire) seront annoncés.

Le Comité d'analyse des offres de SAPHARM examinera les soumissionnaires et leurs offres afin de déterminer, en conformité avec les critères d'attribution, s'il attribue le marché à l'un d'eux.

Le comité d'évaluation doit évaluer et comparer les seules offres jugées substantiellement conformes au titre de l'introduction à savoir « respect de la date et heure limite de dépôt », « enveloppe contenant l'offre scellée et en bon état », « nombre d'exemplaires », « présence de la réponse à l'appel d'offres dûment rempli ».

La procédure d'évaluation vise à identifier le soumissionnaire le plus à même de lui permettre de remplir ces objectifs, à savoir disposer d'une installation complète à temps, remplissant les critères de qualité exigés et dans le budget disponible.

Le comité d'évaluation se réserve vérifier l'information fournie par le soumissionnaire si le comité d'évaluation le juge nécessaire.

Le comité d'évaluation sélectionnera le soumissionnaire ayant présenté l'offre administrativement, techniquement et financièrement conforme la mieux disant.

10. Informations et tenue des dossiers

SAPHARM doit examiner toute demande raisonnable de tout soumissionnaire non retenu pour l'explication sur le rejet de son offre et, lorsque cela est approprié et proportionné de le faire, fournir au soumissionnaire non retenu les raisons pour lesquelles son offre a été rejetée. Le cas échéant, cette information doit être fournie dans les 30 jours ouvrables suivant (mais non y compris) la date à laquelle SAPHARM reçoit la demande.

11. Protection de l'enfance

Tous les soumissionnaires sont tenus de se conformer pleinement à la politique de sauvegarde de l'enfance de Save the Children (joint à ces conditions).

12. Critère d'exclusion

Les soumissionnaires sont tenus de confirmer par écrit que :

- Ni lui ni aucune entreprise apparentée avec laquelle il sous-traite régulièrement n'est insolvable ou en cours de liquidation, n'est en train de voir ses affaires administrées par les tribunaux, n'a conclu un arrangement avec ses créanciers, n'a suspendu ses activités commerciales, ne fait l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou ne sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international ;
- Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays.

Le soumissionnaire sera automatiquement exclu du processus d'appel d'offres s'il est constaté qu'il est coupable de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans leur offre ou n'ont pas fourni les informations requises dans leur offre.

13. Conflit d'intérêt / Non Collusion

Tout soumissionnaire est tenu de confirmer par écrit :

- Qu'il n'a aucun lien entre lui et un employé de SAPHARM, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection. S'il y'a de telles connexions le soumissionnaire est tenu de les divulguer.
- Qu'il n'a pas communiqué à quiconque autre que SAPHARM le montant ou le montant approximatif de son offre.

PARTIE 3 : TERMES ET CONDITIONS D'ACHAT

1 Définitions et Interprétation

Ces termes et conditions (« Conditions ») constituent la base du Service entre le fournisseur (« Fournisseur ») et SAPHARM (le « Client »), par rapport au bon de commande ("Commande"), (la Commande et les conditions ci-après sont ensemble dénommées le « Service »). Toute référence dans les présentes conditions générales aux termes définis - biens, services, prix et livraison - se réfère aux dispositions de la commande.

2 Qualité et défauts

- 2.1 Les Biens et les Services doivent, selon le cas :
 - a) Correspondre à leur description dans la Commande et à toute spécification applicable ;
 - b) Se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires applicables ;
 - c) Être de la plus haute qualité et adaptés à toutes les fins acceptées par le fournisseur ou faites connaître au Fournisseur par le Client et être exempts de défauts de conception, de matériau, de fabrication et d'installation, et
 - d) Être effectués avec le soin, la diligence et la meilleure compétence en conformité avec les meilleures pratiques dans l'industrie, la profession ou un métier du Fournisseur.
- 2.2 Le client (y compris ses représentants ou agents) se réserve le droit à tout moment de vérifier les dossiers du fournisseur, inspecter les travaux entrepris dans le cadre de la fourniture des biens et services et, dans le cas de marchandises, de les tester.

3 Ethiques Standards

- 3.1 Le Fournisseur doit respecter les plus hautes normes d'éthiques dans l'exercice de ses obligations en vertu du présent Service, y compris les normes internationales du travail promues par l'Organisation internationale du Travail en particulier dans les domaines de travail des enfants et du travail forcé.
- 3.2 Le Fournisseur, ses fournisseurs et sous-traitants doivent satisfaire à toutes les exigences environnementales légales et réglementaires et ne doivent en aucun cas être impliqué dans (a) la fabrication ou la vente d'armes ou avoir des relations d'affaires avec des groupes armés ou des gouvernements pour toute fin de guerre, ou (b) le terrorisme, y compris la vérification de son personnel, de ses fournisseurs et de ses sous-traitants contre les listes de sanctions suivantes: La Liste du Trésor de la GB , Liste CE, Liste OFAC et la Liste du Trésor américain.
- 3.3 Le Fournisseur doit se conformer aux Politiques du client ci-dessous : Sauvegarde de l'enfant et lutte contre la fraude et la corruption.

4 Livraison / Performance

- 4.1 Les Services seront exécutés à l'adresse et à la date ou dans le délai indiqué dans la Commande, Les délais sont de rigueur dans le respect de cette condition 4.1.
- 4.2 Lorsque la date de livraison des marchandises ou de prestation des services doit être spécifiée après l'émission de la Commande, le Fournisseur donnera au Client un préavis écrit de la date spécifiée.
- 4.3 Les biens ou services ne doivent pas être considéré comme ayant été accepté par le client tant que celui n'a pas eu le temps raisonnable pour les inspecter après la livraison et / ou pendant l'exécution par le Fournisseur.
- 4.4 Le client est en droit de rejeter toute marchandise livrée ou les services fournis qui ne sont pas en conformité avec le Service. Si des biens ou services sont donc rejetés, au choix du Client, le Fournisseur doit immédiatement remplacer la marchandise ou les services par ceux qui sont conformes aux dispositions du Service. Alternativement, le client peut résilier le Service et retourner les marchandises rejetées au Fournisseur aux risques du Fournisseur et à ses frais.

5 Indemnité

Le Fournisseur devra indemniser le client en totalité contre toute responsabilité, perte, dommages, coûts et dépenses (y compris les frais juridiques) accordés contre ou encourus ou payés par le Client

à la suite de ou en relation avec tout acte ou omission du Fournisseur ou de ses employés, agents ou sous-traitants dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Service, et toutes les réclamations formulées contre le Client par des tiers (y compris les créances pour mort, lésions corporelles ou des dommages à la propriété) découlant de, ou en relation avec, l'offre des biens ou services.

6 Prix et paiement

Le paiement des arriérés sera effectué conformément à la Commande et le client est en droit de compenser contre le prix fixé par la commande toutes les sommes dues au client par le Fournisseur.

7 Résiliation

- 7.1 Le Client peut être résilié le Service en tout ou en partie, à tout moment et pour quelque raison que ce soit en donnant au fournisseur un préavis écrit d'au moins un mois.
- 7.2 Le client peut résilier le Service avec effet immédiat par notification écrite au Fournisseur et réclamer toute perte (y compris tous les coûts associés, responsabilités et dépenses, y compris les frais juridiques) du fournisseur à tout moment si le Fournisseur :
 - a) devient insolvable, est mis en liquidation, conclut un arrangement volontaire avec ses créanciers, ou fait l'objet d'une ordonnance de l'administration, ou
 - b) est en violation substantielle de ses obligations en vertu du Service ou est en violation de ses obligations et ne remédie pas à ce manquement dans les 14 jours suivant la demande écrite du client.
- 7.3 En cas de résiliation, toutes les commandes existantes doivent être complétées.

8 Les garanties du fournisseur

- 8.1 Le fournisseur garanti à son client que :
 - a) il a toutes les autorisations internes nécessaires et toutes les autorisations de tous les tiers intéressés à lui permettre de fournir les biens et les services sans porter atteinte à toute loi applicable, règlement, code ou pratique ou aux droits d'un tiers;
 - b) il ne sera pas accepté et fera en sorte qu'aucun de ses employés n'acceptent une quelconque commission, un quelconque cadeau d'incitation ou d'autres avantages financiers auprès d'un fournisseur ou un fournisseur potentiel du client,
 - c) les Services seront exécutés par du personnel qualifié et formé, avec le soin, la meilleure compétence et diligence et à haut niveau de qualité tel qu'il est raisonnable pour le client d'attendre dans toutes les circonstances.

9 Force majeure

- 9.1 Aucune des parties ne peut être tenu responsable pour tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du Service dans la mesure où un tel manquement ou retard est causé par un événement qui échappe au contrôle raisonnable de cette partie (un « **Cas de Force Majeure** ») à condition que le Fournisseur fera tout son possible pour esquiver ces cas de force majeure et de reprendre l'exécution du Service.
- 9.2 Si des événements ou des circonstances ne permettent pas au Fournisseur de s'acquitter de ses obligations en vertu du Service pendant une période continue de plus de 14 jours, le client peut résilier immédiatement le Service le notifiant par écrit au Fournisseur.

10 General

- 10.1 Le fournisseur ne pourra utiliser le nom, la marque ou le logo du client autrement que conformément aux instructions écrites du client.
- 10.2 Le Fournisseur ne peut céder, transférer, facturer, sous-traiter, rénover ou traiter de toute autre manière tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Service sans l'autorisation préalable écrite du client.
- 10.3 Toute notification sous ou en rapport avec le Service doit être donnée par écrit à l'adresse indiquée dans la Commande ou à toute autre adresse qui sera notifiée au cas par cas. Aux fins de la présente condition, « l'écrit » doit comprendre les e-mails et des fax.
- 10.4 Si un tribunal ou une autorité compétente constate qu'une des dispositions du Service (ou une partie d'une disposition) est invalide, illégale ou non exécutoire, cette disposition ou disposition partielle, dans la mesure du possible, doit être considérée comme supprimée, et la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions du Service ne seront pas affectées.
- 10.5 Toute modification au Service, y compris l'introduction de tous termes et conditions supplémentaires, ne sont obligatoires qu'en cas d'accord écrit et signé par les deux parties.
- 10.6 Le Service sera régi et interprété conformément au droit ivoirien. Les parties se soumettent irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux de la république de la Côte d'Ivoire pour régler tout litige ou réclamation découlant de ou en relation avec le Service ou son objet ou sa formation.
- 10.7 Une personne qui n'est pas partie prenante au Service ne doit pas avoir les droits prévus ou en relation avec celui-ci.

PARTIE 4 : POLITIQUE DE DEFENSE DE L'ENFANT



PARTIE 4 POLITIQUE
DE PROTECTION DE L

RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRE N° SAPHARM/COP22/00005

(A renseigner et joindre a votre dossier lors de la soumission)

Informations indicatives

Pour les activités de redynamisation de son staff, SAPHARM sollicite un grand espace pouvant accueillir son personnel

Spécification des besoins

Les services qui peuvent être demandés en vertu du présent service incluent :

- L'hébergement
- La location d'un espace ;
- Les différents menus de l'hôtel /espace

Contenu du service

- Disposer d'au moins 366 chambres d'hébergement (vous pouvez solliciter l'appui d'autre établissement pour combler la demande mais la facture sera faite par votre structure)
- Disposer d'au moins 01 vidéoprojecteur
- Disposer de multiprises (rallonge) dans la salle/espace pour alimentation des ordinateurs
- Disposer d'un restaurant pour les pauses café et les pauses déjeuners.
- Être situé sur un site sécurisé
- Etre capable d'assurer la sécurité des occupants et leurs matériels personnels pendant les séjours

Le contenu du service déroulé ici n'est pas exhaustif, cependant l'adjudicataire doit pouvoir résoudre toute sollicitation SAPHARM lors du service offert.

Merci de fournir des informations pour chaque exigence.

Section I - informations commerciales et générales du Soumissionnaire

I. Information générale

Nom de l'organisation:		
Personne responsable :		
Personne de contact :		
Téléphone:		Fax:
Email:		Société mère (si applicable):
Adresse Géographique:	N° Registre de commerce:	Coordonnées bancaires* :

N° DEF :

Section 2: Capacité du soumissionnaire

1. Prière indiquer le type d'entreprise ainsi que votre capacité d'accueil (Ex : HÔTEL/ ESPACE 01 étoile, 02 étoiles, 03 étoiles...)

2. Veuillez indiquer les principaux services de votre entreprise :

1.
2.
3.
4.
...

3. Merci d'indiquer les détails d'au moins quatre (4) clients comme référence que SAPHARM pourrait contacter :

Nom de l'organisation	Nom du contact	Téléphone	Adresse mail	E-	Détail du services /du service offert

4. Combien de temps pouvez-vous garantir pour répondre aux demandes de cotation ?

5. Quelles sont vos heures normales de travail et les horaires extra de services que vous offrez en cas d'urgence?

6. Le prix du petit déjeuner est-il compris dans le prix unitaire de la nuité ? Sinon, indiquez le prix unitaire du petit déjeuner

Section 3: Equipements

Quels sont les matériels de votre hôtel ?

Piscine Parking auto Autres (préciser)

7. **Sécurité**

Combien d'extincteurs fonctionnels sont-ils installés dans l'enceinte de votre établissement?.....

Existe-il une clôture de protection de votre établissement?

Votre établissement possède-t-il un parking clôturé?.....Précisez la capacité.....

Qui est chargé de la surveillance de votre établissement?

- Particulier
- Un gardien membre de votre personnel
- Société (si oui merci d'indiquer le nom)

Section 4: proposition de prix

1. Merci d'indiquer ici les prix que vous offrez à SAPHARM dans le cadre de ce contrat.
Indiquer les différents prix des chambres en fonction de leurs catégories

	Type de service	Unité	Prix du service	
1	Chambre d'hébergement	nuitée	Suite	
			proposition 1	
			proposition 2	
			proposition 3	
			proposition 4	
2	Salle de conférence	salle	Proposition 1	
			Proposition 2	
3	ESPACE	espace		

2. Quelle est votre condition de paiement ? Cocher la case correspondante

Item	Conditions	Oui	Non	Observations
Mode de règlement	Espèce			
	Chèque			
	Virement bancaire			
	Mobile money			
Modalité de règlement	Acompte 50% + BDC (bon de commande)+ 50% après livraison			
	BDC + 100% après service			
	100% + BDC avant livraison			

Section 5: Confirmation de la conformité du soumissionnaire

Nous, le soumissionnaire confirmons par la présente la conformité avec :

- Les conditions de l'appel d'offres

- Les Termes et Conditions d'achat de SAPHARM
- La politique de défense de l'enfant
- Le Code de conduite de l'IAPG

Les documents et éléments suivants sont contenus dans notre offre :

- Section 1: Informations commerciales générales du soumissionnaire
- Section 2: La capacité du soumissionnaire
- Section 3: Proposition de prix
- Registre de commerce au nom de l'entreprise
- Déclaration d'Existence fiscale au nom de l'entreprise
- Attestation d'impôt valide
- Attestation CNPS
- RIB au nom de l'entreprise

Nous confirmons que SAPHARM, dans l'examen de notre offre, et par la suite, s'appuiera sur les présentes déclarations.

L'acceptation par le soumissionnaire :

Signature et cachet.....

Nom et prénoms :

Titre du poste :

Entreprise :

Date :